

PROJET ET MÉMOIRE DE RECHERCHE

PROJET DE MÉMOIRE

Le projet de mémoire est un texte d'environ 25 pages (interligne 1½, Times 12.) Le projet doit permettre à l'étudiant-e de formuler sa question de recherche et sa problématique. À cette fin, et en sus des exigences de la direction de recherche, la présentation du projet doit comprendre:

- 1) un titre
- 2) une définition la plus précise possible du sujet;
- 3) une élaboration de la problématique;
- 4) la présentation du cadre d'analyse: questions et hypothèses, méthodologie, techniques d'analyse;
- 5) un inventaire des sources disponibles et une bibliographie;
- 6) les diverses étapes de la recherche et l'échéancier envisagé.

Ce que doit inclure un projet de mémoire

Pour s'inscrire au projet de mémoire (SOC8950), l'étudiant-e doit avoir terminé sa scolarité (15 cr.) avec une moyenne cumulative d'au moins 2,7.

DÉPÔT ET ÉVALUATION DU PROJET DE MÉMOIRE

Le projet de mémoire doit être déposé à l'intérieur du 1^{er} trimestre d'inscription au SOC8950 Projet de mémoire (maximum au 2^e trimestre).

Suivant l'autorisation du dépôt du projet de mémoire par la direction de recherche :

- le projet est déposé par courriel à maitrise.sociologie@uqam.ca ;
- la direction de recherche envoie un courriel à maitrise.sociologie@uqam.ca pour confirmer le dépôt et le nom de l'évaluateur.trice.

Le projet de mémoire est évalué par un jury composé du directeur-trice du mémoire et d'un deuxième évaluateur, évaluatrice, professeur-e du département, également pressenti-e comme membre du jury pour l'évaluation du mémoire.

La notation est commune et correspond à celle des cours (A+, A, A-, B+, B, B-, C+ C, E). La direction de recherche consigne la note, les remarques et recommandations sur le rapport d'évaluation du projet de mémoire et celui-ci est transmis à maitrise.sociologie@uqam.ca . La direction de recherche doit transmettre à l'étudiant-e les remarques et recommandations du jury.

MÉMOIRE DE RECHERCHE (RÈGLEMENT NO 8, ART. 7.3.1.1)

Le mémoire de recherche est un exposé écrit de travaux de recherche qui démontre la capacité d'analyse critique d'une personne et son aptitude à contribuer à l'évolution d'un domaine de recherche. En tant qu'activité majeure de formation de certains programmes de maîtrise, le mémoire de recherche doit aussi démontrer que l'étudiante, l'étudiant possède des aptitudes pour la recherche.

GUIDE DE PRÉSENTATION DES MÉMOIRES ET DES THÈSES

Les étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire disposent d'un outil en ligne pour les guider dans la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse. <http://www.guidemt.uqam.ca/>

Ce guide offre de multiples exemples illustrant les divers éléments présentés. Il contient un exemple réel d'un travail de maîtrise ou de thèse et donne accès à un gabarit Word facilitant grandement la rédaction de ce type de document.

CONDITIONS DE DÉPÔT DU MÉMOIRE (ART. 7.1.4.7.1)

Pour pouvoir déposer son travail de recherche, l'étudiante, l'étudiant doit avoir terminé la scolarité obligatoire, avoir obtenu pour l'ensemble de celle-ci une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,70 sur 4,30 et avoir obtenu l'autorisation écrite de dépôt de sa tutrice, son tuteur ou de sa direction de recherche.

DÉPÔT DU MÉMOIRE DE RECHERCHE

Suivant l'autorisation du dépôt du mémoire par la direction de recherche :

- le mémoire est déposé par courriel à maitrise.sociologie@uqam.ca ;
- la direction de recherche envoie un courriel à maitrise.sociologie@uqam.ca pour confirmer le dépôt et le nom des deux l'évaluateur.trice.s.

LANGUE DE RÉDACTION (ART. 7.1.4.6.1)

Tout travail de recherche doit être rédigé en français.

Exceptionnellement et sur recommandation de la tutrice, du tuteur ou de la direction de recherche, l'étudiante, l'étudiant dont la langue maternelle est autre que le français peut être autorisé par le SCAE, lors de son admission ou au plus tard à la fin de la scolarité obligatoire, à rédiger son travail de recherche dans une autre langue.

La langue de rédaction autre que le français ne peut toutefois être autorisée que si l'encadrement de l'étudiante, l'étudiant et l'évaluation de ses travaux peuvent être assurés dans la langue choisie. Dans ce cas, le travail de recherche doit comprendre au moins une page titre et un résumé rédigés en français. Ce résumé présente les idées maîtresses et les conclusions du travail de recherche.